

L'innovation sociale et l'université au Québec : le défi de rendre opératoire un concept polysémique

Jean Bernatchez

Adjoint au directeur de l'enseignement
et de la recherche et Chargé de cours

555, boulevard Charest Est
Québec (Canada) G1K 9E5

École nationale d'administration publique
(ENAP) de l'Université du Québec (Canada)

Courriel : Jean.Bernatchez@enap.ca
Téléphone : (418) 641-3000, poste 6376
Télécopieur : (418) 641-3060

1. Introduction

Le Québec, province francophone du Canada, a juridiction exclusive sur l'enseignement supérieur mais partage avec l'État fédéral celle sur la science et la technologie. Le gouvernement québécois dispose d'une *Politique de la science et de l'innovation* (2001) complémentaire de la *Stratégie canadienne d'innovation* (2002) qui repose globalement sur le même *référentiel* (Muller et Surel, 1998), c'est-à-dire sur la même vision du monde ou encore le même paradigme, à cette exception que la politique québécoise considère, outre l'innovation technologique, la dimension de l'innovation sociale.

Un lobby de quelques acteurs importants de la recherche universitaire a fait en sorte que cette dimension soit ajoutée à l'*Énoncé de politique* (1999) préalablement soumis à la consultation. La tradition parlementaire mais aussi une logique de recherche de consensus dans la dynamique de prise de décision politique, caractéristique importante du modèle québécois (Trottier et Bernatchez, 2005), expliquent ce changement *incrémental* (Lindblom, 1980) à l'étape de l'*élaboration* (Jones, 1970) de la politique. Suivant la logique de cette politique, la recherche universitaire québécoise doit viser l'innovation technologique et l'innovation sociale.

Il y a très peu d'incitatifs tangibles au fait de promouvoir l'innovation sociale, sauf que les universités y voient un intérêt stratégique afin d'atténuer le clivage des professeurs entre eux, eu égard à la pertinence ou non d'inscrire leurs activités dans la logique de commercialisation de la recherche et de l'expertise universitaires. Les professeurs opposés à la logique marchande inhérente à l'innovation technologique pourraient voir dans son pendant social une finalité convergente avec une conception plus universelle et anthropocentrique de l'idée d'université. La

difficulté tient par ailleurs au fait du caractère équivoque et polysémique du concept d'innovation sociale.

Taylor (1970) et Gabor (1970) ont été les premiers à utiliser le terme. Pour Taylor, il désigne de nouvelles façons de faire les choses dans le but de répondre à des besoins sociaux comme la pauvreté, par exemple. Gabor envisage pour sa part les innovations sociales comme des instruments de lutte visant un nouvel arrangement social : ainsi, elles peuvent prendre la forme, par exemple, d'une loi ou d'une technologie, cela en raison des conséquences sociales positives qu'elles entraîneront. Fontan (1998) et Potter (1998) s'entendent par ailleurs pour définir l'innovation sociale non seulement par les objectifs et le caractère novateur des solutions proposées mais aussi par son processus. L'innovation sociale serait ainsi la résultante de la coopération entre une diversité d'acteurs au nombre desquels figurent ceux et celles vivant des situations problématiques qui commandent des actions et un changement durable.

Bref, plus les acteurs s'y intéressent, plus le concept d'innovation sociale se complexifie et se traduit (théoriquement et concrètement) de multiples manières. Les universités québécoises cherchent à associer certaines de leurs pratiques actuelles à cette visée de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* (2001). Quelques-unes d'entre elles posent un jalon de plus et tentent de formaliser de nouvelles pratiques visant l'innovation sociale. Une analyse de la situation actuelle liée à l'innovation sociale dans les universités québécoises, du point de vue de la formalisation et de l'institutionnalisation de leurs pratiques, suggère par ailleurs de considérer, à un premier stade de simplification, deux grands référentiels qui inspirent les acteurs : le référentiel marchand et le référentiel citoyen. (Bernatchez, 2005)

2. Notre recherche

Notre contribution porte donc sur le concept polysémique d'innovation sociale et sa traduction sectorielle dans l'espace universitaire québécois. Il s'agit d'un aspect spécifique analysé dans le cadre de deux plus vastes chantiers : (1) celui d'une recherche internationale initiée par l'*Alliance for International Higher Education Policy Studies* (AIHEPS) à laquelle nous avons participé et qui porte sur les politiques publiques de l'enseignement supérieur en Amérique du Nord (États-Unis, Canada et Mexique) de 1990 à 2005 ; (2) celui d'une thèse de doctorat en administration et politique scolaires de l'Université Laval à Québec portant sur l'analyse des référentiels et des dynamiques des politiques publiques de l'organisation de la recherche universitaire au Québec de 1960 à 2005. Au plan théorique, les deux chantiers recourent à l'analyse des politiques, ce champ relevant de la science politique mais ayant acquis une certaine autonomie par rapport à la discipline.

L'AIHEPS privilégie un modèle d'analyse inspiré de Ostrom, Gardner et Walker (1994) qui se présente comme une structure heuristique visant à orienter les études de cas des systèmes

d'enseignement supérieur des États et provinces des trois pays fédérés (dont le Québec) et à susciter des convergences dans l'analyse des données.

La recherche doctorale repose plutôt sur un cadre théorique inspiré de l'épistémologie de la complexité d'Edgar Morin (1977 à 2004) et de sa dialogique pour proposer une approche éclectique d'analyse des politiques qui mise à la fois sur les logiques proximales (les *dynamiques*) et sur les logiques distales (les *référentiels*) pour reconstituer les politiques publiques de l'organisation de la recherche universitaire au Québec. Le *référentiel* peut être associé à la notion de paradigme, dans son sens commun : c'est une vision du monde qui inspire les politiques publiques. La dimension des idées est alors principalement privilégiée. La *dynamique* est plutôt associée au mouvement des acteurs dans le temps, aux différentes variables qui conditionnent l'exercice de leurs pouvoirs et la lutte pour les ressources. La dimension de l'action est alors considérée. Nous avons ainsi rendu opératoires certains concepts de la gouvernétique à la façon de Lemieux (2002), d'inspiration américaine, couplés à d'autres concepts associés à l'approche cognitive de Muller et Surel (1998), d'inspiration européenne.

Au plan méthodologique, l'analyse documentaire, l'analyse de discours, les entretiens et les entrevues semi-dirigées avec les acteurs ainsi que l'observation participante sont les méthodes qui ont été utilisées dans le cadre des travaux de ces deux chantiers. En outre, comme gestionnaire du développement de la recherche et des études à l'École nationale d'administration publique (ENAP) du réseau de l'Université du Québec, nous avons aussi fait partie récemment des comités scientifiques de deux colloques consacrés à l'état des lieux de la traduction du concept d'innovation sociale dans les universités québécoises.

3. Le contexte

Considérant le cas québécois, une des priorités importantes des politiques publiques de l'enseignement supérieur est le développement d'une recherche « utile et pertinente ». Cette priorité est basée sur le principe selon lequel la recherche universitaire peut et doit contribuer plus étroitement aux visées économiques et sociales de l'État québécois. Ainsi, il y a volonté d'instrumentalisation accrue de la recherche universitaire au Québec. L'instrumentalisation d'une chose ou d'un phénomène, c'est le fait de le mettre au service d'une idéologie ou d'un pouvoir de façon consciente ou inconsciente.

Le concept de progrès traditionnellement associé à ces visées s'est muté au cours des années 1990 en celui d'innovation, défini en termes opératoires. La volonté d'innovation caractérise maintenant le type de recherche universitaire supporté par les fonds publics québécois et canadiens (Trottier et Bernatchez, 2005). Selon les termes de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* (2001) qui formalise ces visées, l'innovation sera possible en misant

davantage sur les réseaux et en intensifiant les partenariats intersectoriels (universités-entreprises et universités-milieus).

Un *Énoncé de politique* (1999) faisait état de l'innovation dans sa dimension technologique : l'innovation technologique de produit implique la mise au point / commercialisation d'un produit plus performant que ceux qui existent sur le marché ; l'innovation technologique de procédé propose la mise au point / adoption de méthodes de production et de distribution nouvelles ou améliorées. Il y a là adéquation avec le paradigme de l'économie du savoir (*Knowledge-Based Economy*) promu notamment par l'OCDE (1996). Le transfert du savoir dans l'économie serait une des fonctions clés des systèmes scientifiques. L'OCDE accorde une attention particulière aux réseaux de diffusion et aux systèmes nationaux d'innovation (Lundvall, 2002). La mise en place d'organismes et de passerelles permettant la diffusion efficace du savoir dans l'économie est souhaitable : organismes de liaison entre l'université et l'entreprise, sociétés de valorisation commerciale de la recherche universitaire, etc.

Le défi que doivent relever les universités et le gouvernement québécois est de s'adapter au rôle nouveau qui leur revient dans l'économie du savoir. Eu égard à la composante publique du système de recherche, il a été proposé de restructurer les organismes subventionnaires pour qu'ils puissent privilégier des domaines stratégiques (les priorités et besoins nationaux) tout en favorisant les synergies avec le secteur privé.

Ce choix *naturel*, considérant la logique de la plupart des politiques scientifiques nationales, a dû être nuancé au Québec, considérant le lobby efficace des gestionnaires des organismes subventionnaires publics œuvrant dans le secteur des sciences humaines et sociales. Ceux-ci craignaient que les domaines à fort potentiel technologique (santé, génie, sciences naturelles, etc.) ne monopolisent encore plus les ressources publiques consacrées à la recherche scientifique. Un groupe de travail présidé par Camil Bouchard, responsable du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), un organisme subventionnaire gouvernemental, a *construit* la définition de l'innovation sociale, laquelle fut retenue à la politique comme troisième dimension de l'innovation (avec l'innovation technologique de produit et l'innovation technologique de procédé) : « Par innovation sociale, on entend toute nouvelle approche, pratique ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés » (MRST, 2001, p. 11).

Le CQRS s'est transformé en un Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), comme prévu à la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* (2001). La présidente-directrice générale de ce nouvel organisme, Louise Dandurand, a pris le relais dans la promotion de la dimension de l'innovation sociale. Pour mieux saisir la portée et le potentiel du phénomène, elle a notamment posé les bases de l'évolution du concept (Dandurand, 2005).

Au cours d'une première phase de limitation, dans les années 1990, la notion d'innovation est essentiellement technologiste et s'inscrit dans la logique marchande. Dans la seconde édition du *Manuel d'Oslo* (OCDE, 1997) cependant, l'innovation de procédé sous-entend partiellement l'innovation sociale puisqu'elle s'incarne aussi dans l'organisation du travail. Selon Dandurand, deux ouvrages marquent l'évolution du concept. *The New Production of Knowledge* (Gibbons et al., 1994) repose sur l'idée qu'un nouveau mode de production des connaissances (Mode 2) a émergé et se distingue du mode traditionnel (Mode 1). Le Mode 2 est fondé sur l'objectif de résolution de problèmes répondant à une demande plus ou moins explicite qui peut aller au-delà des considérations strictement économiques, plutôt que sur l'objectif d'avancement des connaissances, caractéristique du Mode 1. *La Société, ultime frontière* de la Commission européenne (Muldur et Caracostas, 1997) soutient pour sa part que depuis 1945, les finalités des politiques scientifiques nationales ont été militaire, industrielle puis maintenant sociétale. Les sciences fondamentales, les technologies et les innovations ont été, les unes après les autres, les moyens privilégiés pour tendre vers chacune de ces finalités.

La deuxième phase de généralisation s'amorce au tournant du siècle. Dandurand identifie comme sources d'inspiration le document *Dynamiser les systèmes nationaux d'innovation* (OCDE, 2002) qui aborde sans la nommer l'innovation sociale, et l'ouvrage *Social Sciences and Innovation* (OCDE, 2002a) qui cette fois la nomme. « Dans un cas comme dans l'autre, force est de constater que l'innovation sociale demeure une notion difficile à définir en raison de l'aspect moins tangible de son produit et de ses extrants. » (Dandurand, 2005, p. 379)

La troisième phase de spéciation, actuelle, consacre la fragmentation du concept générique d'innovation sociale en divers champs d'intervention selon les domaines d'application : innovations organisationnelles, pédagogiques, urbaines, etc.

Dandurand juge que la conceptualisation de l'innovation sociale est toutefois loin d'être achevée. Elle estime en outre que le Québec figure parmi les premiers États à s'en préoccuper : « la Politique québécoise de la science et de l'innovation reconnaît avec force – peut-être pour la première fois dans une politique occidentale de la recherche – l'apport incontournable des sciences sociales et humaines et, par conséquent, de l'innovation sociale dans le développement de la société et le mieux-être de la population » (Dandurand, 2005, p. 379). À cet égard, il faut reconnaître le rôle déterminant de Camille Limoges comme « médiateur » de cette politique, au sens où l'entend Muller (2006, p. 70) : la construction d'un référentiel est une prise de parole (production du sens) et une prise de pouvoir (structuration d'un champ de forces) ; « c'est parce qu'il définit le nouveau référentiel qu'un acteur prend le leadership du secteur en affirmant son hégémonie mais, en même temps, c'est parce que cet acteur affirme son hégémonie que le référentiel devient peu à peu la nouvelle norme ».

Camille Limoges est un universitaire qui a participé à la rédaction de l'ouvrage *The New Production of Knowledge* (1994) commandé par le *Swedish Council for Planning and Research*, une agence gouvernementale suédoise dédiée au dialogue entre la communauté scientifique et la société. Incidemment, les Québécois ont longtemps été séduits par le modèle scandinave : l'entrée dans la modernité du Québec, qui débute dans la décennie des années 1960 avec la « Révolution tranquille »¹, a été marquée du sceau de la sociale-démocratie. Camille Limoges est devenu ensuite président du Conseil de la science et de la technologie, un organisme gouvernemental responsable de conseiller le ministre. Il a alors produit de nombreux avis et rapports qui poseront les bases de la politique scientifique québécoise. Il deviendra ensuite sous-ministre à la Recherche, à la Science et à la Technologie (haut fonctionnaire non élu qui assiste le ministre élu) responsable de la définition et de la mise en œuvre de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* (2001). Maintenant retraité, il est critique du fait que l'État assume mal le suivi de cette politique et n'y consacre pas assez de ressources.²

Camille Limoges a donc contribué à consacrer la définition québécoise de l'innovation sociale en l'inscrivant à la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* (2001). Rappelons cette définition : « Par innovation sociale, on entend toute nouvelle approche, pratique ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés » (MRST, 2001, p. 11). Hélène P. Tremblay (2003), qui lui a succédé à la présidence du Conseil, a identifié les caractéristiques de cette définition et ses obstacles opérationnels.

Au plan des caractéristiques, elle observe que la définition retenue est symétrique avec celles d'innovations technologiques de produit et de procédé déjà diffusées et acceptées ; qu'elle est assez universelle pour transcender la mission d'une organisation spécifique ; qu'elle peut faire

¹ L'expression « Révolution tranquille » regroupe deux termes contradictoires qui marquent l'image d'un changement rapide mais ordonné. Modernisation et rattrapage sont les objectifs qui caractérisent ce mouvement de réformes (calqué sur le modèle de l'État-providence) et d'affirmation nationale (avec la promotion des conditions socioéconomiques des Québécois francophones). De nombreuses initiatives finissent par constituer un premier modèle québécois de développement : « l'unité était assurée par des compromis s'articulant autour d'un interventionnisme étatique, du nationalisme économique, d'une démocratisation des services collectifs et d'une modernisation d'une économie et des infrastructures. Inspiré par l'approche keynésienne dans l'économie et par celle de Beveridge dans le social, ce modèle relève d'une approche hiérarchique et centralisatrice » (Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1995, p. 2).

² En 2003 au Québec, un gouvernement fédéraliste du Parti Libéral, de centre-droite, a succédé à celui du Parti Québécois, une coalition souverainiste de tradition sociale-démocrate qui était au pouvoir depuis 1994. Au Canada, un gouvernement conservateur de droite, près des thèses républicaines américaines aux plans économique et moral, a succédé au Parti Libéral au pouvoir depuis 1993, celui-là de philosophie semblable à celle qui inspire généralement les démocrates américains. L'analyse des politiques publiques de l'enseignement supérieur au Québec depuis 1960 (Trottier et Bernatchez, 2005) confirme cependant qu'il n'y a pas rupture au plan des politiques lors d'un changement de gouvernement : il y a plutôt glissement graduel. Sans nier l'importance pour l'État de soutenir l'innovation technologique et sociale, les gouvernements actuels sont moins interventionnistes que les précédents.

référence à une activité lucrative mais que ce n'est pas le mobile de l'action ; qu'elle peut faire appel aux sciences humaines et sociales mais que ce n'est pas obligatoire. Au plan des exigences et obstacles opérationnels, elle note que pour mériter son titre, l'innovation ne peut être identifiée qu'a posteriori ; que les échelles spatiales (locale, régionale, nationale ou internationale) devraient être spécifiées, tout comme l'horizon temporel (temps court, moyen ou long) ; qu'une difficulté empirique naît de l'absence de barrière étanche entre innovation sociale et innovation technologique.

Elle observe en outre que certaines personnes souhaiteraient que le concept d'innovation sociale serve à capturer les innovations destinées à satisfaire des besoins non marchands ou encore que le concept soit associé à la finalité plus exclusive du bien commun (Bernatchez, 2005). La définition québécoise de l'innovation sociale n'est cependant pas aussi restrictive.

4. Les instruments de l'action publique

Lascoumes et Le Galès (2004) dressent un inventaire des instruments de l'action publique : ils sont de nature législative et réglementaire, économique et fiscale, conventionnelle et incitative, informative et communicationnelle. Il est rare que le programme d'action d'une politique soit mono-instrumental, précisent ces auteurs.

Du côté de l'innovation technologique, l'État québécois s'est doté de nombreux instruments dédiés à cette fin, par exemple un Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle, des sociétés de valorisation commerciale de la recherche universitaire, un organisme et des programmes de financement structurants favorisant la création de réseaux et le développement de partenariats intersectoriels, des incitatifs fiscaux, des inventaires, tableaux de bord et indicateurs de performance. (Bernatchez, soumis en 2006)

Du côté de l'innovation sociale, la panoplie d'instruments est très limitée. La création du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) a contribué cependant à donner une voix à l'innovation sociale et à consacrer la pérennité d'une enveloppe budgétaire dédiée à la recherche en sciences humaines et sociales. Un Réseau québécois en innovation sociale (RQIS) a été créé, mais son rôle se limite à la conceptualisation de l'innovation sociale. Les organismes d'intermédiation entre producteurs et utilisateurs de connaissances dans le domaine des humanités et des sciences sociales sont rares : l'exemple toujours amené dans les forums sur la question est celui du Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP). Le souhait qu'une partie des fonds publics consacrés à la recherche soit réservée à l'innovation sociale ne s'est pas concrétisé. Le financement des instruments peut aussi difficilement provenir du secteur privé, sachant que les entreprises recherchent plutôt le profit économique que permettent les innovations technologiques.

Les universités québécoises jonglent toutefois avec l'idée de l'innovation sociale depuis la parution de la politique scientifique. La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU, 2000) a documenté la nature paradigmatique du différend qui oppose ses membres à ce sujet et les tensions concrètes créées par cette situation. Le fait pour les universités d'intégrer la volonté d'innovation vient rassurer les uns (qui s'opposent au modèle économiste) et légitimer l'action des autres (qui y adhèrent). Au-delà du discours cependant, des universités québécoises s'intéressent véritablement au phénomène, jugé porteur. L'Université du Québec à Chicoutimi s'appête d'ailleurs à revoir son plan de développement stratégique de la recherche pour y inscrire plus résolument la volonté d'innovation sociale. Un inventaire des pratiques dans les universités québécoises suggère l'idée de retenir deux modèles qui inspirent les acteurs.

Le premier modèle s'inscrit dans le cadre du référentiel marchand : finalité de l'intérêt particulier ; environnement de marché ; concurrence ; activités de propriété intellectuelle (brevets, licences et *spin-off*) suivant une logique de privatisation / commercialisation des connaissances ; livrables bien identifiés dans le cadre de devis et de contrats de recherche ; résultats mesurables anticipés sur un temps relativement court.

C'est le modèle que nous associons à l'Université de Sherbrooke, université en région particulièrement performante au plan de l'innovation technologique, qui a répondu au défi de l'innovation sociale en transposant et en adaptant les pratiques et les outils de l'innovation technologique dans l'univers des disciplines des humanités. Son Bureau de liaison entreprises-université (BLEU) est responsable de cette dimension de sa mission (Desrochers et Bisson, 2005). Parmi les projets d'innovation sociale propices au transfert, l'Université signale la commercialisation de différents ouvrages et bases de données.

Le second modèle s'inscrit dans le cadre du référentiel citoyen : finalité du bien commun ; environnement de la société ; coopération ; activités de propriété intellectuelle de type *copyleft* suivant une logique de socialisation / diffusion des connaissances ; résultats diffus, difficilement mesurables et anticipés sur un temps relativement long.

C'est le modèle que nous associons à l'Université du Québec à Montréal, une université urbaine qui a répondu au défi de l'innovation sociale en proposant un modèle alternatif orienté vers la démocratisation de l'accès au savoir par les collectivités. Son Service aux collectivités (SAC) remplit cette mission, soutenue par des ressources institutionnelles : les activités de formation et de recherche afférentes ont été reconnues et intégrées dans la définition de la tâche des professeurs. Une banque de dégrèvements d'enseignement et un volet de subvention pour la recherche sont consacrés à ces activités (Michaud et Fontaine, 2005). Ce modèle coexiste par contre avec celui d'un Bureau de développement des partenariats plus traditionnel qui souscrit à des principes et des pratiques similaires à ceux du BLEU de l'Université de Sherbrooke.

Il est évident cependant que la réalité des universités québécoises, au chapitre de l'innovation sociale, s'actualise avec beaucoup plus de subtilité. Il faut aller au-delà de cette simplification pour appréhender la complexité du réel. Ces catégories, en conséquence, doivent être considérées comme des constructions intellectuelles permettant de questionner les pratiques particulières liées à l'innovation sociale dans les universités québécoises, afin de les mieux comprendre.

5. Bilan provisoire

Comme le rappelle la présidente du Conseil québécois de la science et de la technologie, « l'innovation sociale a existé de tout temps sous des appellations diverses, mais le concept proprement dit est d'utilisation récente, en tant que modèle se développant par symétrie avec celui de l'innovation technologique » (Tremblay, 2003, p. 1). La présidente-directrice générale du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture met pour sa part en évidence le fait que le phénomène implique la participation d'une pluralité d'acteurs et qu'en ce sens, elle est un lieu de convergence : « la rencontre, par l'innovation sociale, entre problèmes sociaux, retombées de la recherche et politiques publiques » (Dandurand, 2005, p. 382).

Les gestionnaires publics et universitaires québécois s'enorgueillissent d'être parmi les premiers à promouvoir de façon importante le concept d'innovation sociale et à chercher à le traduire dans la réalité de la recherche universitaire. Mais au-delà du discours et du fait qu'il s'agit là d'un phénomène porteur, bien peu de ressources y sont consacrées. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'innovation sociale est *hic et nunc* un outil de légitimation de pratiques qui s'inscrivent de plus en plus étroitement dans le cadre d'un mouvement d'instrumentalisation croissante de la recherche universitaire, induit notamment par une proximité plus grande entre l'université québécoise et le marché économique mondialisé. Mais il pourrait en être autrement.

Les dimension anthropocentrique et citoyenne à la base de l'innovation sociale rappellent le paradigme alternatif à celui de l'économie du savoir, promu notamment par l'UNESCO (2005) et qui suppose le développement de *sociétés* du savoir, sociétés au pluriel pour bien mettre en évidence la perspective de la diversité culturelle. Il importe en conséquence de clarifier les finalités des politiques publiques de l'innovation – au Québec et ailleurs – pour faire en sorte qu'elles soient d'abord et avant tout convergentes avec celles du bien commun, du développement durable, de la justice, de la paix et des droits fondamentaux pour tous et partout.

6. Références

- Bernatchez, J. Soumis en 2006. *Les instruments de l'instrumentalisation de la recherche universitaire*. Appel de communication au Deuxième Congrès international des associations francophones de science politique.
- Bernatchez, J. 2005. *L'innovation sociale à l'École nationale d'administration publique (ENAP) : au-delà de la logique marchande, la logique citoyenne ?* Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Chicoutimi.

- Dandurand, L. 2005. Réflexion autour du concept d'innovation sociale. *Revue française d'administration publique*, No. 115.
- Desrochers, M. et Bisson D. 2005. *L'innovation sociale à l'Université de Sherbrooke*. Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Chicoutimi.
- Fontan, J.-M. 1998. Innovation sociale et société civile québécoise. *Possibles*, Vol. 22, No 3-4.
- FQPPU. Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université. 2000. *La commercialisation de la recherche et de l'expertise universitaires dans les universités québécoises*. Montréal, FQPPU.
- Gabor, D. 1970. *Innovations : scientific, technological, and social*. London, Oxford University Press.
- Gibbons, M. et al. 1994. *The New Production of Knowledge*. London-Thousand Oaks, Sages.
- Jones, C. O. 1970. *An introduction to the study of public policy*. Belmont, Wadsworth Publications.
- Lascoumes P. et Le Galès, P. 2004. *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Lemieux, V. 2002. *L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- Lévesque, B., Bourque, G. et Vaillancourt, Y. 1999. Trois positions dans le débat sur le modèle québécois. *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 12, No 2.
- Lindblom, C. E. 1980. *The policy-making process*. Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- Lundvall, B.A. 2002. National System of Production, Innovation and Competence Building. *Research Policy*, No 31.
- Michaud, A. et Fontaine, C. 2005. *L'innovation sociale et le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal*. Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Chicoutimi.
- Morin, E. 1977 à 2004. *La méthode*. Paris, Seuil.
- MRST. Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. 2001. *Savoir changer le monde. Politique québécoise de la science et de l'innovation*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Mulder, U. et Caracostas, P. 1997. *La Société, ultime frontière*. Bruxelles, Commission européenne.
- Muller, P. 2006. *Les politiques publiques*. Paris, Presses universitaires de France.
- Muller, P. et Surel, Y. 1998. *L'analyse des politiques publiques*. Paris, Montchrestien.
- OCDE. 1996. *L'économie fondée sur le savoir*. OCDE.
- OCDE. 1997. *La mesure des activités scientifiques et technologiques*. OCDE.
- OCDE 2002. *Dynamiser les systèmes nationaux d'innovation*. OCDE.
- OCDE, *OECD*. 2002a. *Proceedings Social Sciences and Innovation*. OCDE.
- Ostrom, E, Gardner, R. et Walker, J. 1994. *Rules, Games and Common Pool Resources*. Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Potters, T. 1998. *Social innovation : Strategy against exclusion?* Paper for the ISA-Conference.
- Taylor, J. B. 1970. Introducing social innovation. *Journal of Applied Behavioral Science*. Vol. 6, No 1.
- Tremblay, H.P. 2003. *L'innovation sociale : entre la théorie et la pratique*. Actes des Journées-Réseau sur l'innovation sociale, Chicoutimi.
- Trottier, C. et Bernatchez, J. 2005. *Les politiques publiques d'enseignement supérieur au Québec : étude de cas*. New York, AIHEPS.
- UNESCO. 2005. *Vers les sociétés du savoir*. Paris, UNESCO.